



Bonjour,

Cela fait désormais plus d'une semaine que nous avons envoyé le message ci-dessous à la direction de Sesam, sans réponse jusqu'ici.

Nous demandons un correctif clair dans la prochaine lettre Sesam sur le **maintien des ventilateurs** dans les bureaux et la **distribution de ventilateurs** à ceux qui le demande.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la montée des températures dans les bureaux (notamment au cinquième étage, où il faisait au minimum 27 degrés hier) alors que la température extérieure reste raisonnable.

L'an dernier, des manipulations au plafond ont permis de faire baisser significativement la température dans les bureaux. Cette année, il nous a été dit que ces manipulations ne pourraient pas avoir lieu, car elles ne pourraient pas être supportées par le bâtiment. Cela signifie que la température risque de devenir insupportable dans les bureaux en cas de vague de chaleur.

C'est pourquoi nous demandons des réponses précises : **qu'est-il prévu pour faire baisser la température dans les bureaux ?**

Sud DG

PS : Nous en profitons pour signaler que la direction n'a pas répondu non plus à un message où nous demandions un point sur le nombre d'agents des équipes Atalian (entretien) et Agraf (restauration). Ces équipes sont visiblement en sous-effectif. Par exemple, des agents nous ont remonté le souci que pose la fermeture des douches pour les agents qui arrivent en vélo. Nous revendiquons des effectifs supplémentaires pour que des tâches supplémentaires puissent être réalisées sans que cela se traduise par une dégradation des conditions de travail des agents travaillant pour les prestataires externes.

Message envoyé à la direction de Sesam le 1er juillet

Bonjour,

Dans la dernière lettre de Sesam, vous indiquez que vous allez récupérer les ventilateurs dans les bureaux, sauf « cas particuliers ».

Nous sommes surpris par cette annonce : lors du GT du CTSCR de lundi, il n'en a pas été question. Au contraire, vous nous avez indiqué que si les ventilateurs n'étaient pas en rotation, mais dirigeaient l'air en direction d'un seul agent, alors il n'y avait pas de problème.

Nous avons signalé qu'il faisait très chaud dans certains bureaux, une température inacceptable quand il faisait chaud dehors. Vouloir enlever les ventilateurs à des agents qui étouffent dans leur bureau, c'est inacceptable.

Nous vous demandons de corriger très rapidement votre message.

Bien cordialement,

Sud DG

Pour mémoire, un article de notre journal de juillet 2019 sur ce sujet (http://sud-dg.fr/pdf/Journal_n03.pdf)

Retour sur la canicule et les travaux à la cantine

Nous avons vécu le premier épisode de canicule de l'été, et sans doute pas le dernier. La température est montée dans les bureaux, souvent à 27, 28°, parfois jusqu'à 30°. Dès lundi 24 juin, nous avons alerté la direction sur la forte chaleur dans certains bureaux, et nous avons demandé qu'un message soit envoyé pour nous permettre de déposer des « indispositions de courte durée » si la température de notre bureau devenait insoutenable, au-dessus de 30°. Cela n'a pas été accordé, mais la direction a néanmoins effectué une série de travaux pour refroidir au maximum les bureaux. Mieux vaut tard que jamais (mais pourquoi cela n'a pas été fait avant ?), et cela a permis de refroidir les bureaux. Néanmoins, il est clair que le bâtiment ne s'adapte pas facilement aux changements de température. S'il faut effectuer des interventions aux plafonds pour faire face à des changements de températures externes importants, de futurs désagréments sont à prévoir...

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) indique qu'une température intérieure supérieure à 30 degrés constitue un risque pour les salariés. Or, il est de la responsabilité de la direction de l'Insee de ne faire courir aucun risque aux agents. C'est pourquoi nous exigeons que la direction dise clairement que les agents peuvent déposer des « indispositions de courte durée » s'ils se sentent mal en raison de la température excessive de leur bureau. En tout état de cause, si la situation devient intenable, vous pouvez faire appel à nous.

Section Sud DG